

Politique enfant malade

Document aux parents



CPE Les Croquignoles

Septembre 2022

Table des matières

L'état général	2
La fièvre	3
Diarrhée et vomissements	3
Les poux	4
Oxyures (Vers intestinaux)	4
Conjonctivite	5
Éruptions cutanées.....	5
Rôle du CPE	5
Rôle des parents.....	6
<i>Engagement du parent</i>	6
Tableau synthèse d'exclusion et de réintégration au CPE en cas de maladies :.....	6



Le présent document est d'abord un outil vous aidant à déterminer si votre enfant peut ou non être admis au CPE. Il se veut également un outil explicatif de nos procédures lorsqu'un enfant présente des symptômes durant la journée.

Les enfants sont remplis d'énergie et aiment découvrir le monde qui les entoure. Le CPE étant un milieu de vie bruyant et actif, il est difficile de répondre au besoin de repos et de calme d'un enfant malade. C'est pourquoi, nous vous demandons de venir chercher votre enfant dans certaines situations.

Prenez note que nous nous référons à l'outil « Les infections en milieu de garde » pour la gestion des maladies infantiles.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf

Lors de la première année de vie en collectivité au CPE l'enfant construit son système immunitaire. Les poupons sont souvent plus à risques, comme ils portent tout à leur bouche et qu'ils se promènent davantage au sol, ils attrapent souvent tous les virus qui courent. Il est astucieux de prévoir un plan B et même un plan C pour les congés de maladie.

L'état général

L'état général de l'enfant peut être affecté par un ou plusieurs symptômes, il ne se comporte pas comme à son habitude. Voici différents exemples qui démontrent que l'enfant est non fonctionnel : il est irritable, léthargique, somnolent, pleure constamment, a des difficultés respiratoires, a besoin de rester dans les bras de l'éducatrice ... En résumé, il est incapable de prendre part aux activités habituelles de son groupe.

- L'éducatrice contacte le parent et lui demande de venir chercher l'enfant.

La fièvre

La température normale se situe entre 36,5 C et 37,5 C. Quand la température est plus élevée on peut parler de fièvre. L'enfant fait de la fièvre si :

- La température rectale atteint plus de : 38,5 C
- La température axillaire atteint plus de : 37,5 C

Nos procédures :

- L'éducatrice informe le parent de l'état de l'enfant et lui demande de venir le chercher.
- L'éducatrice administre, si elle le juge nécessaire pour soulager l'enfant, de l'acétaminophène selon la posologie indiquée au tableau du dossier médical de l'enfant.
- L'éducatrice surveille l'enfant et si son état général semble se détériorer.
- Si on ne peut joindre le parent, on appelle les personnes désignées en cas d'urgence.
- En cas de convulsions : Le parent doit venir chercher son enfant immédiatement et nous pourrions faire appel aux services d'urgence.
- À noter que le CPE n'est autorisé en aucun cas à administrer de l'acétaminophène pour soulager la douleur ou pendant plus de 48h consécutives. Nous ne pouvons garder un enfant au CPE si son état nécessite de l'acétaminophène pour fonctionner dans un groupe.

Diarrhée et vomissements

Il y a présence de diarrhée lorsque les selles sont liquides et deux fois plus fréquentes qu'à l'habitude. Chez le poupon il peut y avoir des régurgitations. La régurgitation ne demande aucun effort et n'est pas un vomissement.

Nos procédures :

- Au premier vomissement ou après deux diarrhées : le parent doit venir chercher son enfant.
- L'enfant peut réintégrer le CPE lorsque les selles redeviennent normales ou 24 heures après le dernier vomissement.
- S'il y a éclosion de gastro dans un **groupe** (deux cas et plus dans le même groupe) : Le parent doit venir chercher son enfant après la première diarrhée. L'enfant peut réintégrer le CPE 24 heures après la dernière diarrhée ou le dernier vomissement.
- S'il y a éclosion de gastro dans le **CPE** (plus de 20 cas à Bibiane-Nantel et plus de 16 à John-Tapp) : Le parent doit venir chercher son enfant après la première diarrhée. L'enfant peut réintégrer le CPE 48h après la dernière diarrhée ou le dernier vomissement.

Les poux

L'éducatrice découvre des poux ou des lentes dans les cheveux d'un enfant de son groupe.

Nos procédures :

- L'éducatrice contacte le parent et lui demande de venir chercher son enfant afin de lui fournir le traitement approprié.
- Nous minimisons les contacts avec les autres enfants.
- Les enfants devront avoir les cheveux attachés les jours suivants.
- L'enfant ayant reçu un traitement peut réintégrer le CPE.
- Jusqu'à ce que l'enfant ait reçu son deuxième traitement, nous remettons aux parents de l'enfant concerné, les draps et les doudous à chaque soir dans un sac de plastique afin de bien les laver à l'eau chaude.
- Les cheveux des enfants doivent être vérifiés quotidiennement par le parent afin de s'assurer qu'il n'y a pas de présence de lentes.



Oxyures (Vers intestinaux)

Maladie bénigne, causée par un parasite (vers intestinaux). Elle se manifeste le plus souvent par des démangeaisons à l'anus (surtout la nuit). Elle peut aussi causer de l'agitation, de l'irritabilité ou un sommeil agité.

Nos procédures :

- Si l'éducatrice soupçonne ou constate la présence d'oxyures, elle informe le parent et lui demande de faire la vérification à la maison.
- Si oxyures il y a, l'enfant doit avoir reçu le traitement avant de pouvoir réintégrer le CPE.
- Le CPE fait parvenir un courriel explicatif aux parents du groupe où il y a un enfant atteint.
- Jusqu'à 7 jours après le dernier cas, nous vous remettons les draps et les doudous à chaque soir dans un sac de plastique afin de bien les laver à l'eau chaude.

Conjonctivite

Infection de l'œil causée par un virus ou une bactérie. Rougeur, gonflement des paupières et écoulement jaunâtre. Très contagieuse.

Nos procédures :

- L'éducatrice constate la présence de sécrétion, nettoie et observe l'enfant. Si les sécrétions reviennent, l'éducatrice contacte le parent afin de l'aviser de la situation.
- L'enfant devra recevoir un traitement le plus rapidement possible pour éviter la contagion.
- Le parent peut se rendre en pharmacie pour demander une prescription de gouttes ou d'onguent ophtalmique au nom de l'enfant et ensuite venir le porter au CPE. L'enfant peut donc rester dans son groupe.
- Si le parent ne peut fournir de traitement le plus rapidement possible, l'enfant doit quitter le CPE afin d'éviter une éclosion et ne pourra réintégrer le CPE qu'avec une preuve de traitement.
- Le CPE peut demander une preuve de traitement.



Éruptions cutanées

Incluant tous les genres de boutons.

Nos procédures :

- Surveillance de l'enfant et de l'évolution de l'éruption. L'éducatrice avise le parent de l'état de santé général de son enfant.
- Une visite médicale peut être demandée afin de déterminer la nature de l'éruption et de minimiser les risques de contagion.

Rôle du CPE

Dans le but d'éviter la propagation des virus et des maladies, en tout temps, le CPE se réserve le droit de refuser un enfant, de le retourner à la maison ou de demander une consultation médicale avant de réintégrer le CPE.

Rôle des parents

Votre collaboration est primordiale pour assurer la santé et le bien-être des enfants du CPE. L'exclusion est un des meilleurs moyens de prévention. C'est en travaillant tous ensemble que nous arriverons à offrir un milieu sain et sécuritaire pour les enfants, les parents ainsi que tout le personnel du Centre de la petite enfance Les Croquignoles.

Engagement du parent

Le parent s'engage à :

- Transmettre les informations sur l'état de santé de l'enfant.
- Informer le personnel dans le cas où l'enfant aurait reçu un médicament avant son arrivée au service de garde.
- S'assurer que le CPE peut joindre une personne en tout temps en cas d'urgence pour aviser de l'état de santé de l'enfant ou pour venir le chercher le cas échéant.
- Respecter les critères d'exclusion du CPE.
- Venir chercher son enfant si l'enfant démontre des signes et symptômes nécessitant une exclusion.

Tableau synthèse d'exclusion et de réintégration au CPE en cas de maladies :

	Exclusion	Peut réintégrer le CPE
Fièvre	24 hrs	24h sans fièvre sans acétaminophène ou ibuprofène.
Diarrhée	24 hrs ou 48h en cas d'éclosion	Quand les selles redeviennent normales
Vomissement	24 hrs ou 48h en cas d'éclosion	24-48hrs après le dernier vomissement
Conjonctivite	Aucune, administrer traitement	Dès qu'il a reçu un traitement
État général	Selon les symptômes	Si son état général est redevenu à la normale, il peut participer aux activités régulières et aux sortie extérieures.
Poux	Aucune, administrer traitement	Dès qu'il a reçu un traitement
Oxyure	Aucune, administrer traitement	Dès qu'il a reçu un traitement

